



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 AVRIL 2022 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. CONVERSY Éric
M. POLONIA Alexi excusé
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice

Secrétaire de séance : Mme Lissette CHEVRIER-DELACOSTE

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 24 février 2022

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal et tableau des DIA

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués. (Article L 2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'alénier reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

3. **Administration générale :** Présentation des indemnités des élus pour l'année 2021

En vertu de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes sont dans l'obligation de produire chaque année un état

présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget.

Le tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2021 est présenté à titre informatif aux élus. Les élus prennent connaissance de ce tableau.

4. Ressources humaines : Création d'un poste de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Foncier : Acquisition par voie amiable de la parcelle A n°3993, située lieu-dit « Biollaires » sur le territoire de la commune d'Arâches-la-Frasse et appartenant à l'indivision « Berthod »

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

6. Aménagement : Missions de diagnostic et de faisabilité pour le bâtiment de l'école Annie Bettex au Visigny – Validation du principe de démolition/reconstruction de l'établissement

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 12 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (M. BOUVET Jérémie) ET 1 VOIX CONTRE (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

7. Finances : Vote du compte de gestion 2021 du budget principal

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

8. Finances : Vote du compte administratif 2021 du budget principal

En vertu de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire, ordonnateur, doit se retirer au moment du vote de son compte administratif.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il donne la présidence à M. CLÉRENTIN Raphaël, 1^{er} Adjoint, qui soumet le Compte administratif 2021 du budget principal au vote du Conseil Municipal.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 12 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

9. Finances : Affectation du résultat 2021 du budget principal

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

10. Finances : Vote du compte de gestion 2021 du budget annexe Tourisme

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

11. Finances : Vote du compte administratif 2021 du budget annexe Tourisme

En vertu de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire, ordonnateur, doit se retirer au moment du vote de son compte administratif.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, il donne la présidence à M. CLÉRENTIN Raphaël, 1^{er} Adjoint, qui soumet le Compte administratif 2021 du budget principal au vote du Conseil Municipal.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 12 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

12. Finances : Affectation du résultat 2021 du budget annexe Tourisme

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

13. Finances : Vote du budget primitif 2022 du budget principal

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

14. Finances : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe Tourisme

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

15. Finances : Vote de la fiscalité locale pour 2022 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

16. Finances : Autorisation de programme et crédit de paiement pour le projet de la RD 54

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

17. Finances : Assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du bail commercial pour la location du restaurant « La Carline »

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

18. Vie associative : Vote des subventions aux associations

Afin de respecter l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui interdit la prise de participation au vote des conseillers municipaux intéressés sur le sujet, le vote des subventions aux associations est organisé par groupe d'associations, afin d'assurer le quorum malgré le retrait des conseillers municipaux intéressés membres d'associations subventionnées.

- Groupe 1 : MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine, conseillère municipale intéressée en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, s'abstient sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR

- Groupe 2 : M. BEERENS-BETTEX Simon, MME DUNOYER Marie, M. SÉRAPHIN Gilles et MME PEREIRA Jocelyne, conseillers intéressés en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, s'abstiennent sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS AVEC 10 VOIX POUR

- Groupe 3 : MME BOSSE Stéphanie, MME DUNOYER Marie, M. VUILLE Bertrand et M. CONVERSY Éric, conseillers intéressés en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, s'abstiennent sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS AVEC 10 VOIX POUR

- Groupe 4 : M. GIRAT Martin, MME DUNOYER Marie et M. CONVERSY Éric, conseillers intéressés en tant que membre d'une association dont la subvention est soumise au vote, s'abstiennent sur ce point.

19. Finances : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – marquage au sol et sécurisation routière :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

20. Finances : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – borne électrique aux Esserts

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

21. Tourisme : Politique tarifaire du Grand Massif

Mme REVEL Béatrice, conseillère municipale intéressée en l'espèce, se retire et ne prend pas part au débat et au vote sur ce point.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 8 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (MME CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, MME DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie)

22. Tourisme : Principe d'engagement de la commune dans une démarche de diversification de l'activité touristique avec une phase de concertation préalable

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

23. Questions diverses

La séance est levée à 23h00.

Fait à Morillon, le 10 avril 2022

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance



Lisette CHEVRIER-DELACOSTE

